

La "fréquence vol en ‰" est le nombre de sinistres affectant la garantie vol pour 1.000 voitures assurées pendant une année, qu'il s'agisse de voitures volées, retrouvées ou non, de tentatives de vol ou de vols d'accessoires.

Le taux de souscription de la garantie vol est de 87,2 %.

Année	Variation de la fréquence (en %)	Charge totale Vol (en milliard d'euros)
2004	-12,0	0,85
2005	-12,0	0,78
2006	-11,0	0,71
2007	-11,5	0,65
2008	-13,3	0,60
2009	-2,5	0,62
2010	-11,0	0,59
2011	-11,1	0,59
2012	-7,9	0,56
2013	-1,8	0,58
2014	-6,1	0,58
2015	-2,7	0,60
2016	-9,5	0,59
2017	-7,8	0,56
2018	-8,1	0,53
2019	-4,2	0,53
2020	-15,3	0,49
2021	3,4	0,49
Fréquence vol 2021 en ‰	3,6 ‰	

3,6 ‰ : la fréquence vol 2021 est légèrement supérieure à 2020, 3,5 ‰.

La charge totale vol est inchangée par rapport à 2020 (0,49 milliard d'euros). L'augmentation de la fréquence est compensée par la baisse du coût moyen des sinistres vol (- 4,2 %).